

Message de la présidente

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Joyeux printemps à tous! Les beaux jours seront bientôt de retour. Après cet hiver long et enneigé que nous avons connu, l'ardeur des amateurs de vélo et de patins à roues alignées n'en est que plus vive.

Du même coup, le temps clément et les routes sèches incitent parfois les automobilistes à manquer de prudence. Attention! Rappelez-vous que le milieu urbain constitue une zone à risques élevés pour les automobilistes qui doivent traiter simultanément une grande densité d'information. Portez une attention particulière aux intersections, aux entrées privées, aux pistes cyclables, aux zones scolaires, etc. À une intersection, cédez toujours le passage à un piéton qui traverse au feu vert.

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Voici maintenant plus d'un an que la ville de Longueuil a été créée et je voudrais vous présenter l'équipe de gestionnaires de l'arrondissement de Boucherville. Ceux-ci, en étroite collaboration avec les membres du conseil d'arrondissement, mettent tous les efforts nécessaires pour vous offrir des services de qualité. C'est une équipe extraordinaire et j'en suis très fière.

Par son leadership, la directrice de l'arrondissement, Mme Lise Angers, canalise les actions des employés vers une offre de service de qualité.

M. Claude Caron, responsable du Service de l'administration, assure à l'arrondissement un soutien fonctionnel et opérationnel en matières financières et matérielles, plus particulièrement au chapitre des services de proximité. Le Service à la clientèle est représenté par Mme Josée Alix, nouvellement arrivée. Ce service assure à tous nos citoyens rapidité et qualité de réponse.

Au Service loisir, culture et vie communautaire, Mme Johanne Roy et son équipe apportent leur soutien aux organismes du milieu dans leur offre d'activités. M. Jean-Hugues Gauthier occupe le poste de chef du Service des travaux publics. Son rôle consiste à entretenir les biens municipaux et à s'assurer du bon fonctionnement des installations.

Enfin, M. Pierre Pion, chef du Service urbanisme, permis et inspection, investit avec son équipe tous les efforts nécessaires au développement du territoire de l'arrondissement.

Je tiens à souligner l'apport de tout le personnel de l'arrondissement à la recherche d'excellence des services offerts.

Présidente de l'arrondissement
de Boucherville

Francine Gadbois

HORAIRES SPÉCIAUX

CONGÉ DE PÂQUES ET FÊTE DE DOLLARD

Date / Heure	Endroit	Fermé	Date / Heure	Endroit	Ouvert
18 et 21 avril et 19 mai	Centre administratif Clovis-Langlois	Fermé	18 et 21 avril et 19 mai - 13 h à 17 h	Bibliothèque	Ouvert
18 et 21 avril et 19 mai	Administration et loisirs	Fermé	19 avril - 10 h à 17 h	Bibliothèque	Ouvert
19 et 20 avril et 17 et 18 mai	Piscine municipale	Fermé	17, 18 et 19 avril	Maison L.-H.-Lafontaine	Ouvert
18 et 21 avril et 19 mai	Centre Mgr-Poissant	Fermé		Salle d'exposition -	
20 et 21 avril	Maison L.-H.-Lafontaine	Fermé		Centre multifonctionnel	Ouvert
20 avril	Bibliothèque	Fermé			
20 avril	Réception Centre sportif P.-Laporte	Fermé			

STATIONNEMENT DE NUIT

Du 16 avril au 1^{er} novembre, le stationnement de nuit est permis.

RAPPEL - TAXES FONCIÈRES 2003

Le deuxième versement des taxes foncières pour l'année 2003 est dû le 3 juin prochain. Évitez de payer des intérêts en envoyant un chèque postdaté à votre bureau d'arrondissement ou au Service de perception des taxes de la Ville de Longueuil (Info-taxes : 923-7022).

PROGRAMME DE LOISIRS - ÉTÉ 2003

Avez-vous reçu votre programme de loisirs été 2003 distribué les 9 et 10 avril derniers? Vous pouvez vous le procurer à la réception du centre sportif Pierre-Laporte. Pour renseignements, veuillez composer le 463-7123.

LA RICHESSE FONCIÈRE DE VOTRE ARRONDISSEMENT

L'arrondissement de Boucherville est l'un des arrondissements dont la contribution en taxes foncières est proportionnellement inférieure à sa valeur foncière imposable.

Effectivement, celui-ci affiche une richesse foncière de 2 736 982 760 \$, soit 15,7 % de celle de la Ville de Longueuil, tandis que ses revenus de taxation sont de l'ordre de 43 589 227 \$, soit 14,6 % du total de la Ville de Longueuil.

	Arrondissement de Boucherville		Total Ville de Longueuil
Valeur foncière imposable	2 736 982 760 \$	15,7 %	17 403 142 900 \$
Revenus de taxes résidentielles et non résidentielles	43 589 227 \$	14,6 %	299 402 930 \$



Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 12 mai et 9 juin à 20 h, à la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins.
On peut joindre la présidente ou les membres du conseil d'arrondissement par téléphone au 463-7020.

Environnement

DES PERMIS À SE PROCURER, DES RÈGLEMENTS À RESPECTER... 463-7023

DÈS LE JEUDI 1^{er} MAI

Retour à deux collectes d'ordures par semaine

Collecte des ordures ›



tous les
JEUDIS
et
LUNDIS
pour tous les secteurs

Collecte sélective ›



tous les
JEUDIS
Poursuivons nos efforts !

Déposez vos sacs, poubelles et bacs roulants bien fermés à proximité du trottoir, du côté de votre terrain et non dans la rue ou sur le trottoir, au plus tôt après 20 h la veille de la collecte ou au plus tard avant 7 h le matin même de la collecte.

Pesticides:

POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Boucherville a choisi, depuis plusieurs années déjà, de ne pas épandre de pesticides sur ses espaces verts. Ne soyez donc pas surpris d'y voir quelques pissenlits!

Avant de conclure une entente avec un entrepreneur ou de traiter vous-même votre pelouse, vous devez être conscient de ces points importants que requiert le règlement :

- À Boucherville, tout épandage de pesticides est interdit après le 15 juin;
- Avant le 15 juin, il est interdit d'épandre des pesticides : s'il y a prévision de pluie dans les 4 heures; lorsque la température est supérieure à 25° et lorsque les vents dépassent 15 km/h; sur les arbres et arbustes mitoyens sans l'autorisation du ou des voisins concernés, sur les terrains adjacents aux terrains scolaires, terrains de jeux ou aires de repos pendant les heures d'achalandage;
- Après cette date, un insecticide peut être utilisé de façon localisée s'il est démontré qu'une infestation met en péril la vie des végétaux (vérifiez toujours la procédure auprès de votre entrepreneur);
- En tout temps, une zone tampon de 1 mètre de largeur, exempte de pesticide, doit être respectée le long des propriétés adjacentes;

- Les araignées sont sans doute peu attirantes mais elles sont néanmoins très utiles. Aussi est-il interdit à Boucherville de faire traiter les surfaces extérieures des bâtiments contre celles-ci;

- Rappelez-vous que plusieurs personnes sont incommodées par la présence de pesticides, enfants autant qu'adultes, et qu'il peut s'en trouver parmi vos voisins. **Ces personnes, si elles le désirent, peuvent s'inscrire au registre tenu par le Service urbanisme, permis et inspection, afin d'être avisées 24 heures à l'avance de l'épandage de pesticides sur les terrains qui avoisinent le leur;**

- L'installation d'affichettes interdisant de marcher sur le terrain est obligatoire chaque fois qu'un pesticide est utilisé.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 100 \$ à 4 000 \$. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du règlement complet auprès du Service administratif de l'arrondissement de Boucherville. Un dépliant sur l'entretien des pelouses sans produits chimiques est disponible à la réception du centre administratif de l'arrondissement.

La réduction des pesticides, ça nous regarde tous!

ÉLAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES

L'arbre protège, enrichit et embellit notre environnement et notre milieu de vie. Il améliore l'habitat de la faune, en particulier celui des oiseaux. Il sert d'écran contre les vents froids d'hiver et les rayons solaires d'été et, bien situé, peut faire diminuer vos coûts de chauffage et de climatisation. La présence d'arbres matures sur votre terrain augmente l'apparence et la valeur de votre propriété.

L'élagage

Boucherville a établi certaines normes sur l'élagage des arbres afin de prévenir les dommages et les maladies. Ainsi, l'étêtage et l'élagage sévère d'un arbre ne sont pas autorisés. L'arbre doit conserver sa forme naturelle et au plus 25% du volume des branches peut être coupé. La coupe des arbres et des racines et l'usage d'équipement qui pourrait altérer l'écorce sont d'autres opérations qui peuvent endommager les arbres et qui sont interdites à Boucherville.

Un guide de bonne pratique sur l'élagage des arbres est disponible à la réception du centre

administratif de l'arrondissement de Boucherville.

L'abattage

À Boucherville, il faut une bonne raison pour abattre un arbre : **maladie, danger pour la santé, la sécurité ou la propriété.** Pour abattre un arbre qui est soumis à la réglementation, vous devez vous procurer auprès d'un ingénieur en foresterie un certificat confirmant la raison de l'abattage de l'arbre (celle-ci doit être conforme au règlement), avec photos à l'appui. Par la suite, vous devez vous présenter avec ces documents au Service urbanisme, permis et inspection afin de vous procurer un certificat d'autorisation qui vous sera remis au coût de 10 \$.

Les arbres soumis à cette réglementation sont, dans le Vieux-Boucherville, tous les arbres qui ont un diamètre de 10 cm et plus lorsqu'ils sont mesurés à 30 cm du sol; dans tous les autres quartiers, tous les arbres qui ont un diamètre de 10 cm et plus lorsqu'ils sont mesurés à 30 cm du sol et qui sont plantés en façade d'une résidence.

UNE NOUVELLE PELOUSE

Moyennant l'obtention obligatoire d'un permis, l'arrosage d'une nouvelle pelouse est autorisé en tout temps pour une période maximale de trois semaines.

Permis disponible au comptoir des taxes et des perceptions du bureau d'arrondissement au coût de 25 \$/semaine.

Votre communauté

DES TRAVAUX PUBLICS PROPRES... 463-7024

PERMIS DE CONSTRUCTION

Pourquoi un permis de construction?

Afin d'obtenir l'assurance que les travaux effectués à votre propriété sont conformes à la réglementation municipale, ce qui évite les mauvaises surprises au moment de la revente de votre propriété et les poursuites devant les tribunaux.

Il faut un permis de construction :

- pour effectuer des travaux de réparation, d'agrandissement, de rénovation ou de construction excédant 1 000 \$;
- pour construire un bâtiment accessoire d'une superficie de plus de 10 m²;
- pour installer une piscine creusée;

- pour installer un appareil de climatisation ou d'échange thermique (thermopompe);
- pour installer une serre, une pergola ou un foyer de jardin;
- pour installer un foyer (poêle à bois, au gaz);
- pour installer une cheminée;
- pour effectuer des travaux dans le Vieux-Boucherville (dispositions particulières).

Comment obtenir un permis de construction?

Vous n'avez qu'à vous présenter au Service urbanisme, permis et inspection situé au centre administratif de l'arrondissement de Boucherville ou à téléphoner au **463-7023**.

LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Pourquoi un certificat d'autorisation?

Pour obtenir l'assurance que les activités pratiquées ou exercées à l'intérieur de votre résidence sont conformes à la réglementation municipale.

Le certificat d'autorisation est requis :

- pour offrir des services de garde en milieu familial;
- pour ouvrir un bureau de services professionnels ou commerciaux;
- pour installer une enseigne sur le bâtiment;
- pour effectuer la démolition d'une construction;

- pour des travaux de déblai ou remblai;
- pour l'abattage d'un arbre;
- pour l'enlèvement d'une piscine creusée.

Des normes spécifiques sont applicables pour ces activités. Consultez le Service urbanisme, permis et inspection pour tout renseignement.

Comment obtenir un certificat d'autorisation?

Vous n'avez qu'à vous présenter au Service urbanisme, permis et inspection situé au centre administratif de l'arrondissement de Boucherville ou à téléphoner **463-7023**.

AUTRES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT RÉGLEMENTÉS

Bien qu'ils ne nécessitent aucun permis ou certificat d'autorisation, les travaux de construction ou d'aménagement suivants sont réglementés. Renseignez-vous sur :

- l'installation d'une piscine hors-terre;
- l'installation d'un appareil de filtration de piscine;
- la construction d'une clôture;
- la construction d'une allée ou d'un espace de stationnement;

- l'installation d'une antenne, parabolique ou autre;
- la plantation d'une haie ou d'un arbre;
- la construction d'une remise de jardin inférieure à 10 m²;
- l'aménagement paysager et toute autre construction sur le terrain;
- la réglementation sur le bruit des appareils de filtration de piscine, de climatisation ou d'échange thermique.

LES PISCINES : PROTECTION DU SITE

Afin d'assurer un maximum de sécurité en ce qui a trait aux piscines creusées et hors-terre, la réglementation municipale de Boucherville

prévoit certains critères à respecter. Contactez le Service urbanisme, permis et inspection au **463-7023** pour en savoir davantage.

INFO TRAVAUX – PRINCIPAUX CHANTIERS EN 2003

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Prolongement de rues :

- De Gascogne, jusqu'en juin;
- Des Châteaigniers, jusqu'en juin;
- Des Noyers (secteur du Boisé, phase II), jusqu'en juin;
- Paul-Doyon (secteur Harmonie, phase IV), mai à juillet.

Réfection de rue :

- De Magellan, de mai à août;
- De Bienville, de mai à août.

Pavage, trottoirs et bordures :

- Nouvelles rues dans l'arrondissement, de mai à octobre.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Construction de rue :

- Lionel-Daunais, de mai à septembre.

Réfection de rue :

- Chemin du Lac, de mai à juillet.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Prolongement de rue :

- J.-A.-Bombardier, jusqu'en juillet.

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Éclairage :

- Terrain de football et patinoire multisports Pierre-Laporte, de mai à juin.

VIRAGE À DROITE

Depuis le 13 avril 2003, le virage à droite sur feu rouge est permis sur le territoire de Longueuil.

Le virage à droite au feu rouge n'est pas obligatoire mais un privilège assorti de règles. Ainsi, le conducteur d'un véhicule peut, après avoir immobilisé son véhicule et après avoir cédé le passage aux piétons, aux automobilistes et aux cyclistes engagés dans l'intersection, effectuer un virage à droite face à un feu rouge en toute sécurité. Le conducteur a le devoir absolu d'accorder une attention toute spéciale aux personnes qui traversent la rue, en particulier aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes qui se déplacent plus lentement.

Dans certains cas, le virage à droite sur feu rouge est interdit. Entre autres, dans l'arrondissement de Boucherville, partout où il y a des feux protégés pour piétons ou cyclistes. Pour des raisons de sécurité, certains virages sur feu rouge seront également interdits. Pour ces intersections, des panneaux sont installés près du feu (Voir dessin à la fin du texte).

On retrouve à une dizaine d'intersections de l'arrondissement de Boucherville, la mention « panneaux interdisant le virage à droit sur feu rouge ».

Ces intersections sont, entre autres :

- chemin du Tremblay et rue Nobel en direction sud;
- boulevard de Montarville et boulevard de Mortagne, en toute direction;
- boulevard de Montarville et rue Samuel de Champlain, également en toute direction.

L'interdiction ne sera que partielle, entre 6 h 00 et 22 h 00 et ne sera appliquée qu'aux endroits où la circulation est dense et les piétons, nombreux.

Par contre, l'interdiction s'applique en tout temps dans l'axe routier De Montbrun et la route 132.

SOYEZ PRUDENTS !



Loisirs, culture et vie communautaire

DES LIEUX D'EXPOSITION À DÉCOUVRIR

Maison Louis-H.-Lafontaine
314, boulevard. Marie-Victorin – 449-8347

S'habiller et se parler en Nouvelle-France

Venez revivre quelques pages de l'histoire de la Nouvelle-France à travers la garde-robe de nos ancêtres.

Découvrez l'univers fascinant des costumes du 17^e et du 18^e siècle, reconstitué par Mme Jacynthe Tardif, spécialiste de l'histoire du costume en Nouvelle-France.

L'exposition se poursuit jusqu'au 22 juin

Centre multifonctionnel - Salle d'exposition
1075, rue Lionel-Daunais – 463-7121

Du 2 au 27 avril 2003

François Faucher – Peintre vibrationniste

Du 28 mai au 22 juin 2003

Collectif – Professeurs de l'Atelier des arts visuels

Galerie 500

500, rue de la Rivière-aux-Pins
Jusqu'au 29 août

Exposition annuelle :

Artistes en arts visuels et métiers d'art

Lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

BOUCHERVILLE EN VÉLO, EN PATINS OU À PIED

L'arrondissement de Boucherville possède un superbe réseau récréatif de près de 40 km. Si on y ajoute les 20 km enchanteurs des îles-de-Boucherville, c'est un circuit de près de 60 km relié au vaste réseau de sentiers polyvalents de la Ville de Longueuil qui est offert.

Une dizaine de ces kilomètres font partie de la « Riveraine », ce très beau circuit cyclable qui longe notre majestueux fleuve et traverse plusieurs autres arrondissements.

Pour aller travailler, pour le plaisir, pour une balade en famille, le réseau récréatif est la voie qu'il vous faut suivre en vélo, en patins ou à pied !



LE TENNIS À BOUCHERVILLE : ACCESSIBLE À TOUS !

Saviez-vous que les 14 terrains éclairés du tennis Sébastien-Lareau de l'arrondissement de Boucherville accueillent chaque été près de 20 000 participants? Qu'est-ce qui rend cette activité si populaire?

- 37 cours différents offerts aux jeunes et aux adultes, de débutant à avancé;
- des camps de jour avec spécialisation « tennis »;
- une ligue pour adultes qui regroupe environ 50 participants;
- 4 équipes d'entraînement pour les jeunes de 8 à 18 ans qui participent à une ligue intervilles;
- des cliniques hebdomadaires sur des thèmes variés;
- des cours privés et semi-privés;

- des rencontres pour amateurs de jeu en simple (les boîtes);
- des tournois à la ronde (*round robin*) pour les vétérans (50 ans et plus);
- et surtout une équipe de professeurs qualifiés pour vous aider à passer un bel été!

Cet été, soyez de la partie !

Début de la saison du tennis libre : 26 avril 2003.

Première session de cours : 2 au 18 juin 2003 (inscrivez-vous par la poste ou à la réception du Centre sportif Pierre-Laporte du 21 au 23 mai).

Horaire des abris de tennis

Du 26 avril au 8 juin : ouvert de 9 h à 18 h (fin de semaine) et de 18 h à 22 h (semaine). On peut réserver 24 heures à l'avance.

Pour renseignements, dès le 26 avril, composer le **449-8352**

DES PÉRIODES D'INSCRIPTION À NE PAS MANQUER

Inscriptions traitées selon leur date de réception

• COURS DE NATATION

Pour les gens inscrits à la session du printemps : pré-inscriptions les 15 et 16 juin.

Pour les nouvelles inscriptions : par la poste, du 10 au 14 juin pour la 1^e session; du 24 au 28 juin pour la 2^e session.

• CAMPS DE JOUR ET ANIMATION

Par la poste, du 21 au 25 avril.

• COURS DE TENNIS

Par la poste ou à la réception du Centre sportif Pierre-Laporte, du 21 au 23 mai.

Renseignements : 463-7123

CARTE ACCÈS BOUCHERVILLE

Pour vous inscrire aux différentes activités du Service loisir, culture et vie communautaire et à celles de ses organismes accrédités, vous devez présenter une carte valide. Les personnes dont la carte expire en juin 2003 devront procéder au renouvellement de leur carte avant cette date.

Périodes intensives de renouvellement

- Samedi 26 et dimanche 27 avril 2003

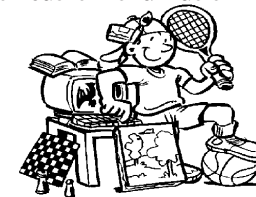
..... 10 h à 16 h

- Samedi 24 et dimanche 25 mai 2003

..... 10 h à 16 h

Endroit : Bibliothèque

Montarville-Boucher-De La Bruère



UN PARC POUR PITOU

Saviez-vous qu'il vous est possible de faire gambader votre chien en toute sécurité? Bonne nouvelle, un parc à chien est aménagé sur le chemin du Tremblay, dans l'arrondissement du

Vieux-Longueuil aux limites de Boucherville (entre le 2440, chemin du Tremblay, arrondissement du Vieux-Longueuil, et le 40, chemin du Tremblay, arrondissement de Boucherville).

FÊTE NATIONALE

Fête nationale à Boucherville les 23 et 24 juin

Venez « Rêver bleu » avec nous!

Le 23 juin dans le Vieux Village

20 h 30 **Les Tireurs d'roches en spectacle**

Vers 22 h **Feu d'artifice**

Le 24 juin au parc de la Rivière-aux-Pins

Dès 13 h :

- spectacles gratuits pour tous;
- expositions d'arts visuels et métiers d'art;

- jeux et concours farfelus;
 - animation continue et endiablée!
- 20 h **David Serge**
Boisvert chante
Jo Dassin
21 h 30 **Paul Piché**



COMMANDITAIRES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Merci à nos partenaires

La corporation du Centre multifonctionnel a procédé le 12 février dernier au dévoilement de deux plaques commémoratives.

Le président de la corporation a profité de l'occasion pour :

- féliciter l'initiative des autorités municipales;
- mettre en valeur la qualité du travail des architectes, ingénieurs et entrepreneurs;
- remercier les commanditaires, la Banque Nationale, Canam-Manac, Corporate-Express, Danone, Groupe Investors, Groupe Olymel, Groupe Savoie, Mec-Fab, Rev-plus et Sabex, pour leur généreuse participation au projet.



Le président a aussi souligné que l'oeuvre de François Faucher, *Improvisation*, exposée au Centre multifonctionnel, était un don du Groupe Messier.